

VOYAGER AVEC RENOIRH FORMATION



Étape 4 – Récupérer ses billets

Ça y est, vous avez effectué toutes les démarches pour faire partie du voyage :

- ✓ Vous avez identifié votre session de formation 
- ✓ Votre N+1 et votre correspondant local de formation ont validé votre demande d'inscription via le Self-Mobile ou sur bulletin papier le cas échéant 
- ✓ Vous avez bloqué le créneau dans votre agenda 

Vous êtes ( presque) prêt(e) à partir : le passeport est valide, vous n'avez pas encore reçu confirmation de votre réservation : sans billet, pas de voyage ! En effet, attention à ne pas aller trop vite ! Pour que vous puissiez suivre votre formation, **vous devez recevoir une convocation !** Dans le Self-Mobile, vous pouvez identifier que votre inscription a été prise en compte, cela ne signifie pas pour autant que vous serez convoqué(e) !



Il faudra attendre la confirmation qui prendra la forme d'un **mail de convocation.**

Pour les formations organisées par le CMVRH celui-ci sera envoyé par le chef ou la cheffe de projet formation du CVRH qui organise la formation. Ce mail peut arriver **entre un mois et une semaine avant la formation** selon les formats de la session (présentiel ou distanciel).



Merci à vous de surveiller votre boîte mail.

 **En cas de doute**, nous vous invitons à contacter **l'appui local en charge du déploiement précisé** dans l'avis de stage.

Organisation :
Ce stage est organisé en présentiel.
Observations :
Ce stage est proposé en 2025 par les CVRH de Aix, Arras, Clermont Ferrand, Mâcon, Nantes, Nancy, Rouen, Toulouse (Dates à définir) CVRH Tours : Novembre 2025 CVRH de Mâcon : novembre 2025
Nombre de places maximum :
30
Période d'inscription :
du 01/09/2025 au 10/11/2025
Contact :
laurence.calard@developpement-durable.gouv.fr



Une fois ce mail de convocation reçu, cette fois, vous êtes prêt(e) à partir. Vous pouvez programmer votre déplacement en réservant votre chambre d'hôtel et votre billet de train le cas échéant.

✕ En cas de refus

i Une formation est refusée **par le n+1 et/ou le correspondant local de formation : l'information est disponible** via son self-mobile.

e Si le refus vient de **l'organisateur de la formation**, un **mail de refus** sera envoyé à tout agent inscrit et qui ne sera pas convoqué.